



Autorité environnementale

conseil général de l'Environnement et du Développement durable

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

ZAC Sud Charles de Gaulle à Tremblay-en-France

Constat de retrait de la demande d'avis

n°Ae: 2011-90

Constat établi lors de la séance du 22 février 2012 - n° d'enregistrement : 00811801

Constat de retrait d'une demande d'avis

L'Autorité environnementale¹ du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), s'est réunie le 22 février 2012 à Paris.

Étaient présents : Mmes Guerber Le Gall, Guth, , Steinfeld, MM. Badré, Caffet, Clément, Féménias, Lafitte, Lagauterie, Rouquès, Schmit, Ullmann, Vernier.

Étaient absents ou excusés : MMmes Rauzy, Vestur, MM. Barthod, Letourneux.

*

* *

L'Ae a été saisie pour avis sur le dossier d'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative à la ZAC Sud Charles de Gaulle située à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis).

La maîtrise d'ouvrage de cette ZAC a été confiée à l'Agence foncière technique de la région parisienne (AFTRP). L'Ae a reçu du préfet de Seine-Saint-Denis un dossier daté du 2 décembre 2011. Il lui en a été accusé de réception le 8 décembre 2011.

Par courrier recommandé en date du 15 février 2012, ci-joint, la direction de l'ingénierie foncière et immobilière de l'AFTRP a informé l'Ae de la décision de retirer ce dossier afin de pouvoir regrouper les différents dossiers soumis à l'Ae concernant cette ZAC et donc de mettre un terme au processus de demande d'avis.

Réunie en séance le 22 février 2012, date à laquelle la délibération sur ce projet devait être inscrite à l'ordre du jour, l'Ae a constaté qu'il n'y avait plus lieu à en délibérer.

1 Désignée ci-après par Ae



aftrp

la ville en perspective

**DIRECTION DE L'INGENIERIE
FONCIERE ET IMMOBILIERE**
Département des Interventions Foncières

Affaire suivie par Nathalie MAESTRACCI

Tél : 01 40 04 63 96

Fax : 01 40 04 64 22

Email : n.maestracci@aftrp.com

Paris, le

15 FEV. 2012

Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis
Direction du développement Local et des
Actions de l'Etat
Bureau de l'Urbanisme et des Affaires Sociales
1, esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY cedex

0232

A l'attention de Mme Evelyne QUIVET

OBJET : ZAC Sud Charles de Gaulle - Commune de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis)
Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire

REF : Ma lettre en date du 4 août 2011

Monsieur le Préfet,

Par lettre visée en référence, je vous ai demandé de bien vouloir procéder à l'ouverture des enquêtes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant les acquisitions nécessaires à l'aménagement de la ZAC Sud Charles de Gaulle, créée à l'initiative de l'AFTRP, par arrêté préfectoral du 8 septembre 2008.

Par la présente, j'ai l'honneur de retirer cette demande, laquelle a été transmise par vos soins le 08 décembre 2011 à l'Autorité Environnementale.

En accord avec vos services et l'Autorité sus mentionnée, il convient de procéder à l'ouverture d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique entrant dans le champ d'application de la Loi du 12 juillet 1983 dite « Bouchardeau » mais également au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, et parcellaire.

Nous constituons et modifions dans nos meilleurs délais les dossiers à cet effet, et ne manquerons pas de vous les faire parvenir au plus vite.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

Pour le Président-directeur général
et par délégation
La Responsable du Département
des Interventions Foncières
Christine NEYER

Etablissement public à caractère industriel et commercial
195 rue de Bercy • 75582 Paris cedex 12 • Téléphone : 01 40 04 66 00 • Télécopie : 01 43 44 76 72 • www.aftrp.com
N° SIRET 642 036 941 00010 RCS Paris